



# MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16  
Télécopie : 04 90 05 56 43  
[mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr)  
<http://www.roussillon-en-provence.fr>

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 27 JANVIER 2025 A 18h30 à la MAIRIE

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BERNARD, Mme BRAZARD, Mme BELLANDE, M. CHEMIN, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET, M. JEAN, Mme THIERRY

Absents excusés: M. CHOMETTE pouvoir à M. DEBROAS, M. BORDE pouvoir à Mme BONNELLY, Mme GRAS, M. DEVAUX

Absent : M. BERGERON,

Mme le Maire remercie l'assistance pour leur présence.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme Hélène ALBERTINI remet à Mme le Maire une pétition pour une réfection totale de la chaussée de la maison LACOUTURE à la croix Route de Goult.

Avant de commencer le conseil municipal, Mme le Maire donne la parole à Michèle MALIVEL qui souhaitait lire un texte ce Lundi 27 janvier pour la commémoration du 80e anniversaire de l'ouverture du camp nazi d'Auschwitz-Birkenau. Elle rappelle que les familles CHAPELLIN sur Roussillon et BEZOL sur Apt ont contribué à sauver deux familles juives. A l'issue de la lecture Mme le Maire demande à l'assemblée une minute de silence.

Mme le Maire prend l'ordre du jour :

### **1/ APPROBATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DETR) POUR L'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION**

Mme le Maire explique qu'en 2024 la commune avait déposé un dossier pour une subvention de l'Etat pour l'extension du réseau de vidéoprotection pour l'installation de 12 caméras supplémentaires. Le dossier de la commune n'a pas été retenu. Elle propose de déposer cette année dans le cadre de la DETR 2025 une demande de subvention pour ces 12 nouvelles caméras :

- 1 caméra Place Abbé Avon
- 2 caméras Rue de Porte Heureuse/Jeu de Paume

- 1 caméra-Avenue Dame Sirmonde
- 2 caméras au croisement Route de St Michel /DR 227
- 1 caméra devant Maison Auquier
- 1 caméra au croisement avenue de la Burlière /RD 104 (croisement de la Croix)
- 2 cameras Stade Vestiaire
- 2 caméras Cabinet Médical des Sablières

Pour un total de 65 261.75 € ht, l'aide pourrait être comprise de 20% à 50%  
 Lionel TRIBOLLET demande si on connaît le coût pour l'entretien. Gérard Debroas explique qu'il s'agit d'un complément et que le plus important a été déjà installé. Mme le Maire mentionne que les services de la Gendarmerie viennent régulièrement visualiser et que de nombreuses affaires peuvent être résolues.  
 Les conseillers municipaux votent à l'unanimité la demande de subvention pour l'installation des 12 caméras supplémentaires dans le cadre de la DETR 2025

## **2/APPROBATION DE REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

Suite à l'approbation par le comité syndical du Parc naturel régional du Luberon le 24 septembre 2024, les membres du conseil municipal doivent approuver la modification des statuts qui concernent l'article 2. Mme le Maire présente les modifications en bleues.

### **« ARTICLE 2 – OBJET DU SYNDICAT MIXTE**

*Le Syndicat mixte, organisme de gestion du Parc naturel régional du Luberon, a pour objet la mise en œuvre de la Charte sur le territoire du Parc dans le cadre établi par cette Charte conformément aux articles L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants du code de l'Environnement, ainsi que le portage de la révision de la Charte conformément aux textes en vigueur. **Le Syndicat mixte du Parc conduit la révision de la Charte et contribue aux actions de protection et de développement du territoire dans les délais nécessaires au renouvellement de classement.***

Ses domaines d'action sont :

- *Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,*
- *Contribuer à l'aménagement du territoire,*
- *Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,*
- *Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,*
- *Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche,*
- *Il gère la marque collective « Valeurs Parc naturel régional »,*
- *Il définit les orientations et la programmation des actions conformément aux dispositions de la Charte qu'il s'engage à respecter et à faire respecter.*
- *Il mène une activité agricole sur le site de la Thomassine, au sens de l'article L 311-1 du code rural et notamment la conduite des vergers et la production de fruits, en cohérence avec les missions et objectifs de la Charte.*

*A cet effet, il procède ou fait procéder à toutes les actions nécessaires au regard de la mise en œuvre de la Charte du Parc.*

- *Contracter avec les communes et leurs groupements, les départements, la Région, l'État et ses établissements publics et l'Union Européenne,*
- *Conventionner et contracter pour réaliser et faire réaliser des études, des travaux d'équipement et d'entretien, faire des acquisitions foncières, gérer des biens mobiliers et immobiliers, informer le public,*
- *Conventionner avec d'autres partenaires publics ou privés, existants ou à créer, notamment les villes périphériques et leurs groupements, pour des opérations précises relevant de ses missions et n'intéressant qu'un secteur géographique du territoire du Parc,*
- *Créer les services administratifs, techniques et financiers nécessaires au bon accomplissement de sa tâche,*
- *Gérer et animer des mesures nationales et internationales de protection et de valorisation du patrimoine.*
- *Assurer des missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien des études, travaux d'équipement et d'entretien, **prestations agricoles, de formation ou de conseil** cohérentes avec les missions et les objectifs de la Charte,*
- *Gérer et animer des structures de protection du patrimoine naturel et culturel.*
- *Être le « chef de file » administratif et financier d'un ensemble de partenaires publics et privés définissant et mettant en œuvre un programme d'actions conforme aux objectifs de la Charte du Parc »*

Lionel TRIBOLLET est très préoccupé pour la situation du PNR et du manque d'adhésion des élus des communes. Dans la prochaine charte il y aura 100 communes, 23 communes pour un budget constant et des agents déjà très occupés. Michèle MALIVEL reconnaît qu'il y a de nombreuses prestations qui sont chronophages. Lionel TRIBOLLET mentionne que très peu de communes ont reversés les 20 % au PRNL. Mme le Maire s'engage à demander à la prochaine réunion de la Communauté de Communes du pays d'Apt Luberon.

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité la révision des statuts du PNRL

### **3/APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE « NOS COMMUNES D'ABORD » POUR LA DESIMPERMEABILISATION DES COURS DE L'ECOLE**

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre « Nos communes d'abord » pour la désimpermeabilisation et végétalisation des cours de l'école soit 25.259% des 198 294.16 € soit 50 087.12 €.

#### **4/ APPROBATION DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE ROUSSILLON ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT.**

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité la nouvelle convention de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat qui a été renouvelée. Ce document précise la nature et les lieux des interventions et coordonne les interventions des agents de la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat. Lionel TRIBOLLET demande si la commune possède des statistiques. Mme le Maire précise que les statistiques sont bonnes sur la commune, elle demandera à la Gendarmerie de lui communiquer pour 2024. Marie BERNARD mentionne que les caméras contribuent à sécuriser les déplacements.

#### **5/DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE**

Suite au courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Vaucluse qui mentionne qu'à la demande de la préfecture sur les délibérations mentionnant les référents déontologues doivent nécessairement faire apparaître leur nom et qualité. La convention-type mise en place par délibération du 22 juin 2023 doit être modifiée, en ce sens qu'il convient de préciser les noms et qualités des référents déontologues.

Monsieur Philippe PERETTI, magistrat administratif ;

Madame Josiane HAAS-FALANGA, fonctionnaire d'Etat en retraite,

La commune a déjà conventionné avec le Centre de Gestion de la fonction publique de Vaucluse. Les conseillers municipaux votent à l'unanimité l'avenant qui prend en compte les modifications demandées.

#### **6/APPROBATION DE L'AVENANT DU LOGICIEL ARG CIM AVEC LA SOCIETE VERTURA SOLUTIONS**

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité l'avenant avec la société VERTURA SOLUTION pour un supplément dans le logiciel cimetière pour 90 € HT par mois.

#### **7/ CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE A COMPTER DU 08 FEVRIER 2025**

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire à compter du 08 février 2025 pour le service du sentier des ocres à temps complet. Mme Maire explique qu'un agent du sentier va rejoindre le service voirie.

#### **8/ CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2025**

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire à compter du 08 février 2025 pour le service bus, école et ménage pour 29 heures par semaine. Lionel TRIBOLLET demande des informations sur ce poste.

## **09 APPROBATION DE LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LOU PASQUIE**

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité le projet de convention pour la mise à disposition des locaux communaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les vacances d'hiver du 10 au 21/02/2025 et les vacances de printemps du 04 au 19/04/2025.

## **10/ APPROBATION DES NOUVEAUX AMORTISSEMENTS SUR LE BUDGET PARKINGS**

Gérard Debroas explique le fonctionnement d'un amortissement par rapport à la durée de vie. Les conseillers municipaux votent à l'unanimité les nouveaux amortissements du budget parkings :

Objet	Montant	Durée	Annuités
Installation de la nouvelle fibre sur les parkings	1 221.63 €	10 ans	122 €
Les travaux aménagements parking des ocres	97 893.00 €	15 ans	6 526 €
Le nouveau logiciel des parkings	11 695.00 €	10 ans	1 169 €

## **11/ DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE SIMONNE ET JEAN LACOUTURE**

Afin de proposer des documents de qualité, et adaptés aux usagers, la médiathèque est amenée régulièrement à effectuer un état des lieux des collections. L'objectif étant de proposer au public des collections attractives, pertinentes et actualisées.

Cette opération pratiquée par toutes les médiathèques, est appelée « désherbage ». Indispensable à la bonne gestion des fonds, elle concerne :

- Les documents en mauvais état physique, sales et crayonnés, et dont la réparation serait impossible ou très onéreuse,
- Les documents au contenu manifestement obsolète,
- Les documents au nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- Les documents ne correspondant plus à la demande des usagers de la médiathèque.

Tous les documents dans une médiathèque appartiennent au domaine public. Pour les désherber, une délibération du conseil municipal est nécessaire. Ces documents doivent être sortis définitivement du patrimoine de la collectivité propriétaire. Ce processus légal est indispensable.

Le conseil municipal doit autoriser cette procédure, car il s'agit d'actes modifiant la composition du Patrimoine de la municipalité. Les documents retirés des collections sont désaffectés des inventaires, ils peuvent ensuite être licitement détruits ou aliénés.

Les documents au contenu périmé, très abimés et sales, contenant des informations

inexactes, ne peuvent et ne doivent pas être donnés à des associations, ni mis en vente aux particuliers, ils sont systématiquement détruits, on appelle cette action « mettre les documents au pilon » soit « le pilonnage ».

Une liste de ces documents qui ne font plus partie des collections de la médiathèque sera établie chaque année.

En revanche, les ouvrages qui présentent un état physique correct mais un contenu dépassé, ou qui ne correspondent plus à la demande des usagers de la médiathèque, ou qui sont présents en multiples exemplaires, peuvent être mis à disposition du public dans la boîte à livres du village.

Ces documents n'ont plus de valeur marchande, ils ont été équipés, plastifiés, côtés..., leur aspect en est modifié. Une étiquette blanche peut être apposée sur les marques d'appartenance à la Collectivité.

Cette action donne une deuxième vie aux documents et s'intègre dans une politique de lecture publique.

Cette opération est également l'occasion de donner à l'ensemble de la population une meilleure perception des opérations de désherbage d'une médiathèque.

Suite à l'explication de Mme le Maire les conseillers municipaux votent à l'unanimité cette procédure.

## **12/ ADHESION A LA CENTRALE AGAP PRO**

Gérard Debroas explique qu'Agap'pro est une centrale de référencement de produits alimentaires et non-alimentaires au service des structures de restauration collective et des établissements médico-sociaux.

Depuis plus de 25 ans, elle négocie et propose les meilleurs tarifs à ses adhérents, tout en les accompagnant quotidiennement.

Implantés en région Bordelaise, elle contribue à l'approvisionnement de plus de 2100 adhérents sur toute la France et référence 150 fournisseurs de produits alimentaires et non-alimentaires.

Implantés à Tresses, elle dispose d'un rayonnement national. Spécialisés en gestion et optimisation budgétaire, elle a pour vocation de proposer une réduction des coûts et un allègement administratif.

Elle s'applique à promouvoir des standards de qualité, de sécurité alimentaire, de respect du consommateur et de sa santé.

Les certifications et réglementations alimentaires ainsi que l'adhésion aux valeurs de Bleu Blanc Cœur, permettent de renforcer leur crédibilité auprès de l'ensemble des parties-prenantes du secteur de la restauration collective.

Elle s'engage également sur diverses thématiques : le gaspillage alimentaire, la formation aux recommandations GEM-RCN ou encore le respect de l'équilibre alimentaire et de la saisonnalité des produits.

Avec un panier annuel de près de 100 millions d'euros, elle assure à ses fournisseurs des commandes en quantité sur une large palette de produits. Cela lui permet de proposer des tarifs compétitifs dans sa mercureriale.

Mme le Maire propose d'adhérer à cette centrale AGAP'PRO. Cela ne changera rien les prix seront ceux de la mercudyn (mercureriale interne). Gérard Debroas mentionne que les prix peuvent diminuer de 20 %. Il n'y a aucune obligation, on peut toujours se fournir aux producteurs locaux.

Lionel TRIBOLLET s'interroge sur ce que l'on veut faire manger aux enfants à la cantine. Il faut étudier le gaspillage alimentaire. A Lauris ils sont à 30 grammes par élèves. La situation actuelle permet de voir avec le GIP et pourquoi pas continuer avec cette structure. Pour Gérard Debroas, il faut se méfier de vouloir tout normaliser.

Au moment du vote 10 conseillers municipaux approuvent l'adhésion à AGAP PRO, 2 conseillers municipaux s'abstiennent, Michèle MALIVEL et Lionel TRIBOLLET

### **13/PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE SU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET RAPPORT D'ACTIVITE 2023 SUR SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX**

Michelle MALIVEL présente le résumé de 120 pages de rapports.

*« Le syndicat des eaux durance ventoux est une epcii charge d'un spic : chargé de la production le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes au total 28 communes.*

*En sa qualité d'autorité délégante est chargé de négocier avec son délégataire suez les clauses contractuelles (jusqu'en 2028)*

*Le délégataire est chargé de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages du réseau et du bon fonctionnement de la desserte en eau.*

*le Syndicat Durance- Ventoux exploite six captages qui totalisent une capacité de production de 70 740 m<sup>3</sup>/j.*

*La production des stations de pompage est en baisse de 4,5 %.*

*Elle s'élève à 10 800 418 m<sup>3</sup> en 2023 contre 11 309 331 m<sup>3</sup> en 2022. Le réseau syndical totalise 1 628 km de conduites en service,*

*Un réseau de distribution en constante évolution 1628 kms de conduites. Roussillon en compte 58,19 kms. En 2023, 67 % du réseau a moins de 43 ans et 31 % moins de 24 ans.*

*SUEZ doit atteindre un objectif contractuel de renouvellement de 600 branchements par an. En 2023, SUEZ a renouvelé 591 branchements.*

*Au 31 décembre 2023, 58 674 compteurs sont équipés de la télérelève soit 99,26 % du parc compteur.*

*Le nombre total d'abonnés s'élève à 55 787 en 2023 pour 60 499 abonnements souscrits (hors vente en gros).*

*Le nombre d'abonnements a augmenté de plus de 13 % sur les dix dernières années.*

*Avec la prise en compte de la population saisonnière, on peut estimer à 124 960 le nombre d'habitants desservis en 2023*

*Roussillon compte 1093 en 2023, 1090 en 2022 abonnés.*

*L'ensemble des volumes comptabilisés baisse très nettement en 2023. La variation est de - 6,3 % par rapport à 2022, avec 7 247 536 m<sup>3</sup> hors vente en gros (7 731 685 m<sup>3</sup> en 2022).*

*En 2023, la consommation annuelle moyenne par branchement domestique est en baisse de 9,5 % par rapport à 2022 et s'élève à 105 m<sup>3</sup>.*

*La disparité des consommations entre les communes du Haut et du Bas service demeure, les premières étant plus consommatrices en eau. La consommation moyenne des communes du Bas Service s'élève à 97 m<sup>3</sup> (107 m<sup>3</sup> en 2022) contre 145 m<sup>3</sup> (164 m<sup>3</sup> en 2022) pour celles du Haut Service.*

*Roussillon consommation : 174843 en 2023 197568 en 2022 variation de – 11,5% 142m3*

*Le ratio global de facturation sur l'ensemble du territoire syndical diminue en 2023. Il s'établit, pour l'ensemble du réseau, à 67,4 % en 2023 contre 68,4 % l'année précédente. Il est en baisse sur les deux services mais en hausse sur Châteauneuf-de-Gadagne.*

*Le délégataire accordant des gestes commerciaux sur sa seule part, le volume total dégrèvé est pour lui de 299 362 m<sup>3</sup>. Il est de 4556 m3 pour Roussillon*

*En 2023, le volume des pertes d'eau s'élève à 3 532 279 m<sup>3</sup>. Il est inférieur à celui de l'année précédente (-1,2 % soit -45 214 m<sup>3</sup>) mais l'objectif annuel contractuel reste non atteint. Le plafond des pertes est dépassé de 1 304 279 m<sup>3</sup>.*

*Le bilan des recherches de fuites invisibles sur canalisations ou branchements de l'exploitant s'élève pour 2023 à 570 fuites trouvées, dont 111 au titre du dispositif « AVERTIR » pour 1 696 km de réseau inspectés soit plus de 100 % du réseau. 66 % des fuites sont des fuites sur branchements.*

*Le nombre total de fuites réparées par l'exploitant augmente de 3,2 % avec 960 interventions contre 930 en 2022. Moins de 40 à Roussillon.*

*En 2023, il y a eu 5 fraudes constatées.*

*Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, la facture annuelle a augmenté de 7,21%, passant de 266,47 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 285,68 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*Les recettes s'élèvent à 5 943 686 € pour 2023. Elles proviennent à 96 % de la vente d'eau.*

*Le produit de la vente d'eau a diminué en 2023 (-2,44 %) en lien avec la baisse de 6,8 % des volumes facturés.*

*Les recettes du Syndicat sont destinées essentiellement au financement d'opérations d'équipement.*

*Sur 3 millions € HT de dépenses d'équipement en 2023 (4 millions € HT en 2022) 2,2 millions € HT ont été consacrées aux travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement de réseau. Il n'y en a pas eu à Roussillon en 2023 ;*

*La qualité de l'eau est excellente provient de la Durance et de la plaine des sorgues, est dès son prélèvement de bonne qualité ; L'eau brute est désinfectée au chlore gazeux.*

*Avec l'application du plan VIGIPIRATE renforcé, toujours en vigueur, le taux de désinfectant a été sensiblement augmenté, ce qui peut provoquer une éventuelle gêne chez les usagers situés à proximité des stations de production.*

*Le contrôle sanitaire, assuré par l'Agence Régionale de la Santé qui vérifie, depuis 2004, 54 paramètres définis par le Code de la Santé Publique. En 2023, le nombre total d'analyses réalisées est de 625.*

*En 2023, sur l'ensemble du périmètre syndical, 17 paramètres hors référence ont révélé des anomalies ne remettant pas en cause la qualité de l'eau (ex. : température, turbidité, conductivité, équilibre calco-carbonique, ...).*

*29 453 contacts ont été enregistrés par l'Agence clientèle de l'exploitant au cours de l'année 2023 qui ont donné lieu à 1 943 réclamations, en baisse de 18 %.*

*Deux accueils client existent sur le périmètre syndical : Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue.*

*La fréquentation en accueil qui avait chuté de 2019 à 2020 en passant de 4 985 visites à 2 159 avait encore baissé en 2021 avec 693 visites. On a constaté en 2022 une reprise des visites avec 1 469 passages en accueils client. Tendence qui se confirme puisqu'il y a eu 1592 visites en accueil en 2023*

*Depuis plus de 20 ans, le Syndicat Durance-Ventoux participe au dispositif départemental « charte solidarité », qui permet le maintien des services publics d'eau potable et d'assainissement pour les familles et personnes en situation de précarité. En 2023, sur 354 demandes d'abandons de créance, 155 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission départementale dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le montant global des abandons de créance à caractère social consenti pour cette période s'élève à 7 197 €.*

*Le contrat de concession prévoit que le délégataire mette en place un fonds sous forme de chèque eau pour un montant annuel de 10 000 euros répartie entre les 28 communes du territoire. Aucun attribué à Roussillon*

*Le montant cumulé du fonds de solidarité s'élevait en 2023 à 49 152 €. 539 chèques ont été attribués en 2023 pour un montant total de 10 780 €, soit près du double du nombre de chèques attribués en 2022 ».*

#### **14/ REFLEXION DES ELUS MUNICIPAUX SUR LA CLIMATISATION DES LOCAUX SCOLAIRE**

Michèle MALIVEL mentionne que des enfants ont souffert de la chaleur

Mme le Maire comprend la situation. Elle explique que la commune vient de faire réaliser l'auvent devant tout le bâtiment scolaire, que les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation vont se faire cette année. La chaudière actuelle date de 2008 pour 35 000 €.

Michèle MALIVEL parle de mettre 4 climatisations réversibles comme dans la salle du foyer rural.

Lionel TRIBOLLET rappelle que le PNRL a fait en 2022 une étude globale sur l'école. Il faut demander à la technicienne de revenir la présenter. Les arbres qui seront plantés ne feront pas de l'ombre avant 10 ans.

Mme le Maire propose de demander une étude globale du groupe scolaire, cette idée est validée par l'ensemble des conseillers municipaux.

La séance est levée à 20h 15mm.